

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
--	--	--

Conférence audio du 30 octobre 2020

La Direction a convié les représentants syndicaux aux CHSCT et CTL à participer à une conférence audio suite aux annonces présidentielles d'un second confinement qui durera, à minima, jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Présents pour **Solidaires** : Stéphane Douet, Béatrice Hamon, Annie Phelep et Sarah Benet.

Mme Brigant entame cette conférence audio en indiquant que, contrairement au 1^{er} confinement, les services publics continueront à fonctionner et toutes les missions devront être accomplies (pas de plan de continuité de l'activité).

De fait, l'accueil physique du public est maintenu au sein de notre administration mais uniquement et exclusivement sur rendez-vous (matin et après-midi).

Mme Brigant admet que, malgré l'affichage national (politique et de la DGFiP) qui annonce que le maximum d'agents devra être en télétravail durant ce confinement, le parc informatique de la DDFiP ne permet pas de répondre à cette demande. Également, Mme la Directrice souligne que toutes les missions ne sont pas réalisables en télétravail.

Mme Brigant confirme que les personnes fragiles, et sur avis médical, pourraient télétravailler 5 jours par semaine. Pour les autres agents, la solution, en fonction du nombre d'ordinateurs portables disponibles, consisterait à télétravailler 2/3 jours par semaine, et le reste en présentiel.

Mme Brigant indique qu'en l'absence de capacité ou de possibilité de télétravail, **la présence sur site est la règle.**

Il n'est donc pas prévu de placer les agents en ASA sauf si préconisation du médecin de prévention (suspicion Covid, personne fragile ne possédant pas d'ordinateur portable pour le télétravail).

Également, Mme Brigant nous informe que si les écoles sont fermées, il sera possible d'obtenir une ASA pour garde d'enfant selon les situations.

Mme Brigant a demandé aux chefs de service de prendre contact avec les agents en télétravail tous les jours.

Selon Mme la Directrice, la restauration collective devrait être maintenue mais avec des règles sanitaires plus strictes. Elle demande à tous les agents d'être particulièrement vigilants lors de la prise des repas.

Si la restauration collective ne peut être assurée, une formule «paniers repas» sera mis en place. A défaut, la Direction versera une indemnité repas de 17,50 € aux agents.

Les réunions administratives ne pourront pas être organisées en présence de plus de 6 personnes.

Mme Brigant va proposer aux agents des grands sites (Brest et Quimper), sur la base du volontariat, de venir travailler en horaires décalés afin de favoriser la distanciation physique.

Les formations en présentiel sont annulées et seront assurées à distance. Les concours et sélections devraient être maintenus.

Mme Brigant rappelle qu'en plus de l'état d'urgence sanitaire, notre pays est placé au plus haut niveau de l'alerte attentat.

Mme Brigant demande à chaque agent d'être extrêmement prudent dans sa vie professionnelle, mais aussi privée, afin de veiller à sa sécurité.

Une organisation syndicale indique à Mme Brigant que la règle, dans le respect des préconisations politiques et du Directeur Général, devrait être de placer tous les agents en télétravail 5 jours par semaine.

Également, rappel que des ASA peuvent être accordées aux agents fragiles selon les pathologies décrites dans 11 fiches.

Le report des réformes, en particulier celle du Nouveau Réseau de Proximité est demandé.

Solidaires prend la parole et dénonce le fait que ce confinement privilégie le travail à tout prix, au détriment de la santé et la sécurité des agents. La Covid-19 est-elle moins dangereuse dans le monde du travail que dans nos vies privées ?

Solidaires rejoint la demande de report des réformes, en particulier celle du NRP, et souhaite que ce point ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du CTL prévu le lundi 2 novembre.

Solidaires déplore la non anticipation de notre Direction Générale sur l'achat d'ordinateurs portables, ce qui pénalise les Directions Locales, qui ne peuvent proposer le télétravail au plus grand nombre d'agents comme cela est préconisé.

Solidaires demande qu'une attestation de déplacement nominative pour les déplacements professionnels soit envoyée aux agents dès aujourd'hui.

Mme Brigant indique que l'arrêt (ou le report) des réformes n'est pas envisagé. Elle refuse de retirer le point sur le Nouveau Réseau de Proximité du CTL du 2 novembre 2020.

Mme Brigant considère qu'il n'y a pas eu de manque d'anticipation de la DG, les ordinateurs portables ayant été commandés cet été, mais non encore livrés.

Elle indique que les chefs de service vont délivrer des attestations de déplacement aux agents. Ces attestations seront suffisantes pour se rendre au travail (pas besoin de l'attestation générique).

Mme Brigant dit ne pas être opposée au télétravail, mais elle est consciente que la Direction manque de matériel informatique. Les agents fragiles seront donc équipés en priorité.

Le docteur Guilloud indique être en attente de contacts de la part des agents fragiles qui souhaitent télétravailler. Peu de contacts pour l'instant.

Aussi, le docteur Guilloud a repris les listes des agents fragiles établies lors du 1^{er} confinement afin de les contacter.

Par contre, le docteur Guilloud souligne que, par précipitation, et manque de protections, trop d'agents ont été mis en ASA lors du 1^{er} confinement.

Elle considère que les agents qui travaillent dans des bureaux isolés, disposant de plaques de plexiglas, et avec une distanciation physique respectée, peuvent travailler en présentiel, ou mixer télétravail et présentiel.

Le docteur Guilloud souligne que le fait de rester en télétravail 5 jours par semaine peut devenir une souffrance psychique pour certains agents.

Mme Brigant, en réponse à une intervention de **Solidaires**, rappelle qu'un chef de service ne peut s'opposer à la demande d'un agent fragile d'être placé en situation de télétravail.

Solidaires appuie les propos du docteur Guilloud sur les dangers de placer les agents en télétravail 5 jours par semaine. Il convient de maintenir un contact permanent afin d'éviter un sentiment d'isolement source de stress, voire de dépression.

M. Salaun indique que la DDFiP du Finistère possède 260 ordinateurs portables avec connection VPN (nomades tels que les vérificateurs, huissiers + télétravail).

M. Salaun annonce que la Centrale a commandé 30 000 ordinateurs portables cet été. 13 000 ont été livrés (il en manque encore 17 000).

La DDFiP du Finistère a demandé 300 ordinateurs portables. À ce jour, 60 ordinateurs sont disponibles et seront attribués, en priorité, aux agents fragiles.

Ensuite, les autres ordinateurs portables seront déployés dans les services des 2 plus grandes villes du département.

Solidaires a appris que les 2 RIA de Quimper ne devraient plus ouvrir leurs restaurants au public dès lundi et proposeraient des paniers repas.

Solidaires rappelle la baisse de fréquentation des restaurants administratifs suite au 1^{er} confinement. Notre organisation syndicale estime que cette baisse peut s'expliquer par le fait que les agents n'adhèrent pas à la formule «paniers repas».

Aussi, **Solidaires** demande à la Direction d'octroyer une indemnité repas de 17,50 €/jour dès lors que les restaurants administratifs ne peuvent plus ouvrir les salles de restauration.

Solidaires est également intervenu pour que tous les gestionnaires de site aient un rappel des consignes «covid» passées auprès des prestataires de ménage. Des gros doutes subsistent quant aux prestations ménages «covid» effectuées. Ainsi, il serait plus facile pour les gestionnaires de sites de vérifier si toutes les consignes ont été respectées.

Solidaires souhaite que la Direction communique aux agents sur le nombre de cas Covid-19 et de cas contacts régulièrement.

Mme Brigant et le docteur Guilloud sont assez réservées sur cette demande. Mme Brigant demande un temps de réflexion avant de répondre à notre demande. A suivre.